



## Preuve de santé morale et psychique

-----  
Par Steff

Bonjour,

Je veux savoir comment prouver au juge d'affaires familiales qu'une personne n'a pas de dépression ou de crises suicidaires suite a plusieurs fausses accusations de l'ex conjoint.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il faut demander une attestation au médecin traitant.

-----  
Par Steff

Alors pas besoin qu'il soit un spécialiste ou un psychologue ?

-----  
Par yapasdequoi

Le juge peut toujours demander une expertise et il vous indiquera le médecin à consulter.  
En attendant un certificat du médecin traitant serait utile.

Que dit votre avocat ?